Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260831-DCM_63_2026-DE

| **COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE**<br>Département : Ille et Vilaine<br>Arrondissement :<br>Fougères - Vitré<br>Canton :<br>La Guerche de Bretagne | **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2026** |
|---|---|
| Date de convocation :<br>Le 25 août 2026.<br>Date de d'affichage :<br>Le 26 août 2026. | L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire. |
| Nombre de conseillers<br>En exercice : 19<br>Présents : 17<br>Votants : 18 | Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Vivian REQUET, Alain RUSSEIL Laurence POINSIGNON, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET, Antoine DESILLES.<br>Excusés : Éric GENDREAU<br>Absents : Fabien HOUGET<br>Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat : Éric GENDREAU à Gwenaëlle GAUCHET.<br>Pascaline MARION a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire. |
| Délibération N° 63/2026 | |

**OBJET : Fiscalité. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.**

Madame la Maire du Theil de Bretagne expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH), et rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.
**Vu** l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
**Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
**Charge** la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Pascaline MARION